

COLLEGE :

Les étapes et le calendrier de l'orientation en 3ème :

## 1. Au premier trimestre : la phase d'information

Le conseiller d'orientation-psychologue organise des **séances de sensibilisation à l'orientation** au collège.

L'élève peut profiter du premier trimestre pour s'informer sur les métiers, faire un bilan de ses motivations, de ses intérêts et de ses capacités.

La **brochure académique "Après la 3ème"** est distribuée à tous.

**Conseil de classe du premier trimestre : décembre 2010**

## 2. Au deuxième trimestre : la phase provisoire d'orientation

\_\_ Le jeune et sa famille formulent leurs projets d'études sur une fiche de dialogue : il s'agit des **intentions provisoires des familles**.

Ces vœux sont examinés par le conseil de classe qui donne un avis et émet des hypothèses sur les choix possibles.

A cette date, le jeune peut encore faire le point avec ses parents, ses enseignants et le conseiller d'orientation-psychologue.

*Pour certaines spécialités rares et souvent très demandées (arts, sections internationales, sections aménagées pour sportifs de haut niveau...), il existe des modalités d'admission particulières. Se renseigner au C.I.O. dès le mois de janvier.*

**Conseil de classe du deuxième trimestre : mars 2011.**

. Au troisième trimestre : la phase définitive d'orientation

\_\_ Le jeune et sa famille formulent les **choix définitifs** sur la fiche de dialogue. Le conseil de classe examine ces choix et fait une **proposition d'orientation** : 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle, première année de C.A.P., ou redoublement. Il donne un avis sur les enseignements d'exploration et options, les spécialités ou les champs professionnels mais le choix en revient à la famille.

Si les propositions du conseil de classe conviennent à la famille, elles deviennent **décisions d'orientation**. Dans le cas contraire, la famille rencontre le chef d'établissement pour lui présenter ses arguments, mais la décision en fin d'entretien revient au chef d'établissement.

Si le désaccord persiste, la famille peut faire **appel \***. L'appel ne peut porter que sur des demandes préalablement exprimées et uniquement sur la voie d'orientation choisie (pas sur les spécialités). Tout appel sur un vœu non exprimé sera déclaré non recevable. La commission d'appel se prononce sur toutes les demandes exprimées par la famille qui peuvent faire l'objet d'un appel. La famille peut être présente à cette commission.

Lorsque la décision d'orientation définitive est prononcée, la famille remplit le **dossier d'affectation**. Outre les choix d'orientation, la famille devra y préciser les lieux d'affectation souhaités.

**Conseil de classe du troisième trimestre : jusqu'au 15 juin 2011.**

[http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1\\_55523/statistiques-reperes-appel-en-fin-de-3eme](http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_55523/statistiques-reperes-appel-en-fin-de-3eme)

*Les choix d'orientation après la 3ème :*

Les voies possibles

Mon fils est en 3ème. Quand devons-nous faire savoir ses intentions d'orientation ?  
C'est en février-mars, avant le conseil de classe du second trimestre, qu'il faudra inscrire ses intentions sur la fiche de dialogue. D'autres étapes au cours de la 3ème ne doivent pas être manquées.

J'arrive en fin de 3ème. Quel parcours choisir ?

Deux voies s'offrent après la classe de 3ème :

- la voie générale et technologique (pour préparer un Bac général et technologique) ;
- ou bien la voie professionnelle (pour préparer un C.A.P. ou un Bac pro).



**L'organisation de la scolarité en France**

L'enseignement scolaire en France (quoi de neuf en 2010-2011 ?) :

<http://eduscol.education.fr/cid50379/l-enseignement-scolaire-en-france.html>

Ce dossier présente les grandes lignes du système éducatif français et le parcours scolaire d'un élève entre trois et dix-huit ans. Après avoir indiqué les grands principes fondateurs de l'École française, il décrit l'organisation de la scolarité et les différents niveaux d'enseignement.

Après la 3ème : choisir sa voie sur le site de l'Onisep.

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA>

**Schéma des procédures d'orientation** au collège :

[Diaporama avec animations](#) (70 Ko) - [Le même schéma sans animations](#) (68 Ko).

[http://www.ac-versailles.fr/public/upload/docs/application/pdf/2009-01/schema\\_procedures.pdf](http://www.ac-versailles.fr/public/upload/docs/application/pdf/2009-01/schema_procedures.pdf)



Quel est, dans l'académie, le taux de passage d'élèves en 2nde G.T. ? Et dans la voie professionnelle ? (124 Ko) [http://www.ac-versailles.fr/public/upload/docs/application/pdf/2010-05/passage\\_apres3\\_2010-05-17\\_11-53-58\\_853.pdf](http://www.ac-versailles.fr/public/upload/docs/application/pdf/2010-05/passage_apres3_2010-05-17_11-53-58_853.pdf) Document extrait de : [http://www.ac-versailles.fr/public/upload/docs/application/pdf/2010-06/reperes\\_0809.pdf](http://www.ac-versailles.fr/public/upload/docs/application/pdf/2010-06/reperes_0809.pdf)



### **La réforme du lycée**

[Découvrez le nouveau lycée](#) sur le site du ministère de l'éducation nationale.

[Après la 3ème](http://www.education.gouv.fr/pid23519/la-reforme-lycee.html) : <http://www.education.gouv.fr/pid23519/la-reforme-lycee.html> diaporama très complet réalisé par l'Onisep (équipes éducatives) qui

présente la réforme du lycée (la nouvelle classe de 2nde et le nouveau cycle terminal).

[L'organisation des enseignements en 2nde](http://eduscol.education.fr/cid51364/la-nouvelle-seconde-generale-et-technologique.html) <http://eduscol.education.fr/cid51364/la-nouvelle-seconde-generale-et-technologique.html> expliquée sur le site Eduscol.

### **Quelle est la différence entre une 2nde Générale et une 2nde Technologique ? :**

Il n'y a pas de différence : la classe de Seconde s'appelle Seconde Générale et Technologique (2nde G.T.). Pourquoi ? Parce que les enseignements qui y sont dispensés sont à la fois d'ordre général (qui préparent à l'entrée en 1ère L, E.S. ou S) et d'ordre technologique (qui eux, préparent plutôt à l'entrée en 1ère S.T.I, S.T.2.S., S.T.G...)

***.Ma fille est en 3ème. On lui a dit qu'elle devait choisir des options pour sa 2n de l'an prochain.***

En effet, en fin de 3ème, tout élève choisit 2 enseignements d'exploration et 1 option facultative. Ces enseignements, en plus de ceux qui sont communs à tous les élèves (français, maths, histoire-géo...) lui permettront de tester ses goûts et ses compétences... et de choisir quel Bac (quelle série) elle veut passer. Vous pouvez vous faire aider dans ces choix par un conseiller d'orientation-psychologue.

***Si on s'est trompé dans ses choix, peut-on changer d'avis en fin de 2nde ?***

Oui. Si en fin de 2nde, on vise une série de Bac sans avoir suivi les enseignements d'exploration les plus adaptés, on pourra l'obtenir... à condition que ses résultats le permettent.

***Qu'est-ce qu'une 2nde "spécifique" ?***

Certains B.T. (Brevets de Technicien) et les bacs Hôtellerie et Techniques de la musique et de la danse se préparent obligatoirement après une 2nde spécifique. On ne peut être admis en 2nde spécifique qu'après examen et/ou entretien + dossier.

***Peut-on connaître les taux de réussite aux examens pour chaque établissement ?***

Oui, c'est possible. Tant pour les lycées d'enseignement général et technologique que pour les lycées professionnels. Ces indicateurs de résultats sont élaborés par la Direction de l'Evaluation et de la Prospective (ministère de l'éducation nationale) :

[Les indicateurs de résultats des lycées :](http://www.education.gouv.fr/cid3014/indicateurs-de-resultats-des-lycees.html)

<http://www.education.gouv.fr/cid3014/indicateurs-de-resultats-des-lycees.html>

**[Le bac pro :](#)**



**Vidéo Onisep T.V. :**

[http://oniseptv.onisep.fr/video/Le\\_Bac\\_pro\\_3\\_ans\\_temoignages\\_d\\_eleves.html](http://oniseptv.onisep.fr/video/Le_Bac_pro_3_ans_temoignages_d_eleves.html)

*Ils/elles ont choisi de préparer un Bac professionnel après la 3ème. Ils/elles témoignent de ce qui change par rapport au collège et racontent comment se déroule leur formation.*

**Rénovation de la voie professionnelle**

- les Bacs pro : désormais, ils se préparent tous en 3 ans après la classe de 3ème
- les B.E.P. : seuls 2 B.E.P. sont maintenus (hôtellerie-restauration ; sanitaire et social)
- les C.A.P. : les places augmentent en 1ère année de C.A.P. pour les élèves issus de 3ème générale.

Sur le site Eduscol, une [page complète de questions-réponses](#) :

<http://eduscol.education.fr/cid46821/questions-reponses-sur-la-renovation-de-la-voie-professionnelle.html>

est consacrée à la rénovation de la voie professionnelle.



[Dans l'académie de Versailles, quels sont les B.E.P., C.A.P. et Bacs pro les plus demandés ?](#) (142 Ko)

[http://www.ac-versailles.fr/public/upload/docs/application/pdf/2010-05/attraction\\_voie\\_pro.pdf](http://www.ac-versailles.fr/public/upload/docs/application/pdf/2010-05/attraction_voie_pro.pdf)

Document extrait de “[Repères académiques](#)”.

[http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1\\_7229/reperes-pour-lorientation](http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_7229/reperes-pour-lorientation)

[Les formations professionnelles après la 3ème](#) [**doc CIO**]

[http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/cio\\_19911/cio](http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/cio_19911/cio)

Le C.I.O. de Saint-Germain-en-Laye présente une synthèse des formations professionnelles dans les établissements publics et privés sous contrat dans les départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise : Bac pro 3 ans, B.E.P., C.A.P.

***Je voudrais préparer un Bac pro. Comment faire ?***

Le Bac pro se prépare en 3 ans après la 3ème, en lycée professionnel. Les Bacs pro sont regroupés par grands secteurs : agriculture, production, services... Actuellement, la plupart des titulaires de B.E.P. poursuivent leurs études en Bac pro de la même spécialité.

[Descriptifs des Bacs pro en 3 ans dans l'académie de Versailles Elancourt\\*\\*](#) [**doc CIO**]

Le C.I.O. de Saint-Germain-en-Laye présente les Bacs pro en 3 ans après la 3ème dans l'Académie de Versailles. Chaque fiche présente les objectifs de la formation, le règlement d'examen, les qualités requises, les lieux de préparation, les coefficients Affelnet et les taux d'attraction dans les établissements publics.

Nadoz, site régional d'information sur les formations et les métiers, propose des descriptifs détaillés des Bacs pro, accompagnés, pour certains, de vidéos : [les Bacs pro.Elancourt\\*\\*](#)

[Les Bacs pro en 3 ans : Elancourt\\*\\*](#) <http://www.education.gouv.fr/cid20722/les-baccalaureats-professionnels-ans.html>

questions-réponses sur le site du ministère de l'éducation nationale.

### ***Et si je veux continuer des études après le Bac pro ?***

Ce n'est pas impossible, mais le Bac pro est plutôt fait pour entrer dans la vie active. Avec beaucoup de motivation, on peut préparer certains B.T.S.... ou plus simplement en 1 an une formation complémentaire.

[Après un Bac pro Commerce](#) [doc CIO] **Elancourt\*\***

Au sommaire de ce document du C.I.O. de Saint-Germain-en-Laye : J'aimerais poursuivre mes études... J'hésite entre une formation à temps plein et une formation par alternance... Comment m'inscrire ?... J'aimerais arrêter mes études... Et si j'échoue à l'examen ?... J'aimerais en savoir plus sur les B.T.S., les D.U.T....

### **3. Le C.A.P.**

#### **Je recherche la liste de tous les C.A.P.**

Un guide de l'Onisep Ile-de-France (rentrée 2010) donne des informations pour aider au choix d'un C.A.P.: comment le préparer, s'inscrire, pour quels métiers... complétées par la liste des spécialités de C.A.P. et les adresses des établissements.

Télécharger gratuitement le guide [Objectif C.A.P.](http://www.onisep.fr/content/search) <http://www.onisep.fr/content/search> sur le site de l'Onisep.

Toujours sur le site de l'Onisep, une base de données offre ces listes et indique même où préparer un C.A.P. partout en France : <http://www.onisep.fr/>

Nadoz propose des descriptifs détaillés des C.A.P., accompagnés, pour certains, de vidéos :

[les C.A.P.](http://www.nadoz.org/LesFormationsInitiales.aspx?TYPFOR_ID=43) [http://www.nadoz.org/LesFormationsInitiales.aspx?TYPFOR\\_ID=43](http://www.nadoz.org/LesFormationsInitiales.aspx?TYPFOR_ID=43)

- [les C.A.P.A.](http://www.nadoz.org/LesFormationsInitiales.aspx?TYPFOR_ID=44) . [http://www.nadoz.org/LesFormationsInitiales.aspx?TYPFOR\\_ID=44](http://www.nadoz.org/LesFormationsInitiales.aspx?TYPFOR_ID=44)

#### **Peut-on poursuivre ses études après un C.A.P. ?**

Le C.A.P. conduit en priorité à la vie active, mais il est possible, avec un C.A.P., d'entrer en 1ère professionnelle pour préparer un Bac pro en 2 ans.

[Poursuite d'études et insertion professionnelle des Terminales C.A.P. Petite Enfance.](http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Ile-de-France) **Elancourt \*\*** <http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Ile-de-France>

Sur le site du C.I.O. de Gonesse, une enquête de mai 2010 renseigne sur le devenir d'élèves de C.A.P. Petite enfance.

Télécharger gratuitement <http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Ile-de-France>

#### ***Quels autres diplômes professionnels peut-on préparer après un C.A.P. ou un B.E.P. ?***

- une mention complémentaire (M.C.) en 1 an
- une formation complémentaire d'initiative locale (F.C.I.L.) en 6 à 9 mois
- un brevet des métiers d'art (B.M.A.) en 2 ans après un C.A.P. d'art
- un brevet technique des métiers (B.T.M.) délivré par les chambres de métiers.

***Peut-on préparer un C.A.P. en apprentissage ?***

Oui bien sûr, l'apprentissage permet de préparer un diplôme professionnel du C.A.P. au... diplôme d'ingénieur ! Et tout en apprenant son métier dans l'entreprise.

***Qu'est-ce qu'une lère d'adaptation ?***

C'est une classe passerelle qui permet de rattraper la voie technologique après un B.E.P. : ainsi, l'accès à un Bac technologique (ou à un Brevet de technicien) est possible après un B.E.P. Mais cela suppose de bons résultats et une sérieuse motivation.

**4. La formation par l'apprentissage**

\_\_\_ Etre apprenti, c'est suivre une formation en alternance, c'est-à-dire un enseignement général, professionnel et technologique en Centre de Formation d'Apprentis – C.F.A. – et acquérir une formation pratique en entreprise.

[L'apprentissage : principes, dispositif et contacts.](#)

[http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1\\_6812/lapprentissage](http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_6812/lapprentissage)